

EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Association pour le droit de mourir dans la dignité

Journal No 67 - Septembre 2017 - Paraît 2 fois par an - Tirage : 26'500 ex.



Table des matières

- Editorial du Dr Jérôme Sobel, Président	Pages	1 - 2
- Procès-verbal assemblée générale 2017 à Genève	Pages	3 - 16
- Littérature	Page	17
- Informations	Pages	18 - 19
- Je suis membre d'EXIT parce que...	Pages	20 - 21
- Le « mot de Daphné » - Dresse Daphné Berner	Pages	22 - 23
- Les accompagnateurs - Dr Pierre Beck	Pages	24 - 27
- Qui sont les personnes qui demandent une assistance au suicide - Dr Pierre Beck	Pages	28 - 29
- Vivre la mort - Récits et témoignages - Mme Françoise de Senarclens	Pages	30 - 35
- Mourir dans la dignité en Suisse et dans le monde - M. Jean-Jacques Bise	Page	36 - 37
- Renseignements et horaires permanence tél.	Pages	38
- Témoignage d'une religieuse valaisanne - Mme Christiane Boulay	Pages	39 - 40
- Formulaire changement d'adresse	Page	41
- Rubrique questions - réponses	Pages	42 - 43
- Liste des membres du comité	Page	44
- Formulaire de demande d'adhésion	Page	45



www.exit-suisse-romande.ch

www.exit-geneve.ch

www.admd.ch

www.exit-admd.ch

Création, conception et photos du journal-bulletin :

S. Burkhardt - Relecture : le secrétariat

Photo de la couverture : campagne genevoise

ACTUALITE
GENEVOISE



POLITIQUE GENEVOISE

Lors de notre Assemblée Générale du 29 avril 2017 à Genève, Mme Salima Moyard nous a présenté le projet de loi qu'elle a déposé avec 18 autres députés au Grand Conseil de Genève le 4 avril 2016. Cette loi a pour but de modifier la loi sur la santé pour garantir le droit au suicide assisté dans les établissements médicaux privés et publics et les établissements médico-sociaux genevois.

Le projet a été discuté par la commission de la santé dont une majorité propose de refuser l'entrée en matière. Elle estime qu'il vaudrait mieux « laisser le flou » que de légiférer dans ce domaine, les choses évoluant lentement dans le sens d'une meilleure acceptation du suicide assisté. Cet argument nous paraît particulièrement préoccupant, car il confirme implicitement qu'il y a des problèmes dans l'application de ce droit fondamental mais qu'il vaut mieux ne rien faire.

Plusieurs membres de la commission de santé ont affirmé qu'ils n'étaient pas favorables à ce projet de loi, mais que, au cas où ils découvriraient des atteintes au droit à l'autodétermination des personnes résidants, soit dans un EMS, soit dans une clinique, soit à l'hôpital, ils ne manqueraient pas de réagir.

Fort bien, on vérifiera bientôt la portée de leur parole...

Au début du mois de mai, le comité de l'association EXIT Suisse romande a écrit une lettre à tous les députés du Grand Conseil pour dénoncer plusieurs situations dramatiques récentes dans les hôpitaux genevois que des patients ont dû quitter dans des conditions difficiles pour aller mourir ailleurs, dans leur famille. La direction générale des Hôpitaux Universitaires de Genève a également été informée et elle nous a reçus pour discuter des blocages qui ont eu lieu et qui constituent des entraves inacceptables.

Avant l'automne, le Grand Conseil genevois en plenum devra voter sur le projet de loi sur la santé pour garantir le droit au suicide assisté dans les établissements médicaux privés et publics et les EMS. Nous espérons que nos courriers aux membres du Grand Conseil les conduiront à accepter le projet de loi qui propose un cadre clair, qui balise le processus complexe du suicide assisté et qui évacue les zones d'ombre susceptibles de créer des situations dramatiques comme celles que nous avons dénoncées.

Un refus du Grand Conseil obligerait notre association EXIT Suisse romande à lancer une initiative populaire législative cantonale pour ouvrir largement l'assistance au suicide dans les hôpitaux et les EMS genevois.

Nous ne doutons pas de réunir les signatures nécessaires grâce à nos 7000 membres genevois.

Dr **Jérôme Sobel**
Président d'EXIT A.D.M.D Suisse romande



Procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 29 avril 2017 à Genève

Le Dr Sobel, président d'EXIT A.D.M.D, a ouvert cette assemblée générale 2017 à 15h00, en constatant avec satisfaction, la présence de plus de 500 membres !

Un avis de présence avait été envoyé, comme chaque année, avant l'assemblée générale et, compte tenu du nombre d'inscrits, l'association a dû réserver une salle supplémentaire, avec retransmission sur grand écran de la séance, afin que chacun dispose d'une place assise.

La convocation, l'ordre du jour et la carte intitulée «Avis de présence et/ou de procuration» avaient été adressés à tous les membres, plus de trois semaines avant la date de l'assemblée générale, conformément à l'article 24 des statuts.

Pour mémoire, voici les 10 points qui furent à l'ordre du jour :



Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 avril 2016 qui avait eu lieu à l'hôtel NH à Fribourg; veuillez vous référer au journal-bulletin No 65 du mois de septembre 2016
2. Rapport du comité présenté par le Dr Jérôme Sobel, président
3. Présentation du diaporama 2016 (membres et assistances au suicide) par le Dr Pierre Beck, vice-président
4. Rapport de la trésorière par Mme Janine Walz
5. Rapport des vérificateurs des comptes (l'organe de contrôle), en l'occurrence la fiduciaire Nouvelle SA de Genève
6. Cotisation annuelle 2017
7. Election du comité
8. Conférence de Mme Salima Moyard, députée au Grand Conseil de Genève
9. Réponses aux questions des membres
10. Clôture de l'assemblée générale

Procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 29 avril 2017 à Genève

Quelques informations préliminaires:

Le 31 décembre 2016, l'association comptait: **24'225** membres

Le Dr Sobel, président d'EXIT Suisse romande, a reçu:



7'425 procurations de membres qui ne pouvaient pas venir et qui souhaitaient soutenir ses propositions,

et quelques membres du comité ont reçu:

113 procurations de membres qui ne pouvaient pas venir et qui souhaitaient soutenir les propositions du comité.

Le Dr Sobel a ensuite demandé si parmi l'assemblée, quelqu'un avait une question au sujet de l'ordre du jour.

Comme personne ne s'est manifesté, la séance a pu commencer.

Point 1

Rapport du comité présenté par le Dr Jérôme Sobel (Transcription)

J'ai le plaisir d'ouvrir notre Assemblée Générale à Genève et je suis très heureux de vous voir aussi nombreux. Votre présence témoigne de votre intérêt et de votre soutien à l'action de notre association.

Vous avez reçu l'ordre du jour de notre Assemblée Générale dans le bulletin N°66 du mois de mars.

Procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 29 avril 2017 à Genève

Point 1 (suite)

Rapport du comité présenté par le Dr Jérôme Sobel (Transcription)

Nous pouvons passer à notre point 1 de l'ordre du jour, c'est-à-dire à l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 avril 2016 qui a eu lieu à l'Hôtel NH de Fribourg. Vous avez reçu ce procès-verbal dans notre bulletin N°65 du mois de septembre 2016.

Quelqu'un souhaite-t-il faire une remarque concernant ce procès-verbal ?

Puisque ce n'est pas le cas, que ceux qui approuvent ce procès-verbal veuillent bien lever la main à mon appel maintenant.

Y a-t-il des avis contraires ? Ou des abstentions ?

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2016 a été adopté, sans avis contraire et sans abstention, et je vous en remercie.

Point No 2

Rapport du comité présenté par le Dr Jérôme Sobel (Transcription)

J'espérais une année tranquille, paisible et sereine mais comme vous le savez cela n'a pas été le cas. Nous avons été soumis à beaucoup de stress par les actualités que vous avez pu suivre dans les médias. Nous avons dû nous battre, lutter et expliquer l'action d'EXIT. Je constate que notre organisation et nos structures ont été efficaces. J'ai donc beaucoup de remerciements à adresser.

Je souhaite tout d'abord remercier notre secrétariat qui a été conduit par Mme Janine Walz qui est également la trésorière de notre association. Je dois remercier M. William Walz qui s'occupe de la rédaction de notre journal et de notre informatique. Il tient à jour constamment notre site internet.

Procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 29 avril 2017 à Genève

Point No 2 (suite)

Rapport du comité présenté par le Dr Jérôme Sobel (Transcription)

Dans les jours de tempête, notre secrétariat a reçu jusqu'à 70 appels par jour et je dois particulièrement remercier nos secrétaires Mmes Karine Rophille, Aurélia Philip, Magalie Birraux et Anne-Laure Bonny qui ont fait face avec bonne humeur et gentillesse.

Comme j'ai coutume de dire, le premier contact d'une personne avec notre association passe par le secrétariat et nous n'avons pas une seconde chance de faire une première bonne impression.

Je tiens à remercier tous les membres du comité qui ont été très sollicités cette année pour répondre aux médias ainsi qu'à diverses associations qui souhaitaient avoir des conférences et des débats en Suisse romande. Nous avons même été sollicités à l'étranger où le modèle suisse est respecté et envié.

Le nombre de nos adhérents a continué d'augmenter et nous serons très bientôt 25'000.

Le nombre d'assistances au suicide a également augmenté et je dois saluer et remercier tous les accompagnateurs qui font un travail remarquable et qui sont le cœur de notre association.





Point No 3

Présentation du diaporama 2016 par le Dr Pierre Beck

Le Dr Pierre Beck a présenté et commenté les graphiques concernant les membres, les demandes et les assistances au suicide, ces documents ont d'ailleurs été publiés dans le journal No 66 (pages 6 à 12)

Le Dr Sobel a invité les accompagnatrices et les accompagnateurs présents dans la salle à se lever et il a demandé aux membres de les applaudir chaleureusement en témoignage de la reconnaissance de toute l'association.



**Procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 29 avril 2017
à Genève**

Point No 4

Rapport de la trésorière (Transcription)

Nous arrivons maintenant au rapport de la trésorière. Je vais donc donner la parole à Mme Janine Walz, qui va vous présenter pour la dernière fois son rapport de trésorière. Vous pouvez constater un résultat exceptionnellement positif qui est dû aux nombreux dons reçus à l'occasion des diverses controverses, en particulier, celle des frères genevois, pour soutenir notre action et ses développements ultérieurs. Je cède la parole à Janine.

Mme Walz a brièvement résumé les comptes de 2016, qui ont été publiés dans le journal No 66 (pages 13, 14 et 15)

Bonjour Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de vous résumer brièvement les comptes 2016, qui sont d'ailleurs en votre possession, puisqu'ils ont été publiés dans le journal-bulletin No 66, de la page 13 à la page 16.

Cette année encore, l'association est en mesure de vous présenter un résultat positif, soit:

Recettes diverses :	CHF	1 115 669.30
Dépenses :	CHF	- 713 206. 23

Résultat de l'exercice :	CHF	+ 402 463.07

Ce résultat sera reporté au capital qui s'élèvera donc à :

CHF + 2 365 555.20

Procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 29 avril 2017 à Genève

Rapport de la trésorière (Suite)

Comme vous l'avez certainement constaté, les dons sont en augmentation, soit :

CHF 213 578.50

Les cotisations s'élèvent cette année à :

CHF 896 515.30

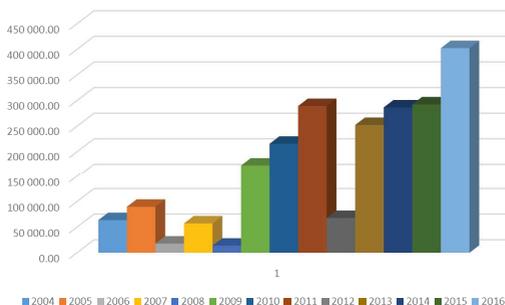
Pour terminer, voici deux graphiques qui illustrent:

a) l'évolution des résultats des exercices de 2004 à 2016



EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Evolution des résultats des exercices de 2004 à 2016



2004	+	63 709.41
2005	+	89 741.83
2006	+	17 923.96
2007	+	57 253.97
2008	+	13 898.07
2009	+	173 095.90
2010	+	215 736.09
2011	+	289 430.65
2012	+	67 884.79
2013	+	252 426.26
2014	+	286 674.27
2015	+	292 570.55
2016	+	402 463.07

Cotisations 2016 : CHF 896 515.30
(augmentation des cotisations + 16.22%)

Remboursements div. 2016 : CHF 5'049.95

Dons 2016 : CHF 213'578.50
(augmentation des dons + 58.5%)



Procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 29 avril 2017 à Genève

Rapport de la trésorière (Suite)

b) comparatif des exercices 2015-2016



EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Répartition des revenus de l'association

En 2015		En 2016	
Cotisations :	771 382.12	Cotisations :	896 515.30
Dons :	134 754.35	Dons :	213 578.50
Rembours. divers	7 342.48	Rembours. divers	5 049.95
Intérêts et commissions	639.83	Intérêts et commissions	525.55
Total :	913 478.95	Total :	1 115 669.30
Cotisations payées d'avance : * (Dans le bilan 2015)	42 585.00	Cotisations payées d'avance : * (Dans le bilan 2016)	66 375.00

* **NB** : Les cotisations des membres qui ont adhéré à partir du 1er novembre sont valables pour l'année suivante.

Secrétariat d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande : 31.12.2016 / EXIT17_comptabilite_2016.pps



à toutes les personnes qui ont
fait **un don**
en faveur de l'association !

Point No 5

Rapport des vérificateurs des comptes

L'organe de contrôle, en l'occurrence la fiduciaire Nouvelle SA de Genève, a été représentée cette année par M. Grobet, qui a lu le rapport final de vérification des comptes 2016.

Ce rapport a été publié dans le journal-bulletin No **66**, en page 16.

Le Dr Sobel a demandé à l'assemblée si quelqu'un avait une question à poser à M. Grobet de la fiduciaire Nouvelle SA.

En l'absence de question, le Dr Sobel a proposé que l'assemblée accepte les comptes 2016 et donne décharge à la trésorière et au comité, par vote à main levée.

Les comptes de l'exercice 2016 ont été **adoptés à l'unanimité**, sans avis contraire, sans abstention, avec décharge à la trésorière et au comité.

Point No 6

Nous passons maintenant au point 6 c'est-à-dire le vote concernant la cotisation annuelle de 2017. Je propose que cette cotisation reste en l'état actuel pour plusieurs raisons :

- Une plainte pénale est toujours en cours contre nous à Genève. Nous n'avons pas encore reçu d'informations quant à son classement.
- Des parlementaires du Canton de Neuchâtel veulent demander au Conseil National de modifier l'article 115 pour limiter les assistances au suicide. Si cette démarche devait aboutir, nous devrions naturellement lancer un référendum contre et cela demande des fonds.
- Enfin, nous serons bientôt 25'000 membres et la quantité de travail est énorme. Nous devons encore engager de nouvelles forces et augmenter le nombre de nos collaborateurs et collaboratrices au sein du secrétariat.

Procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 29 avril 2017 à Genève

Pour toutes ces raisons, je vous propose de garder le montant de nos cotisations annuelles en l'état à savoir 40 CHF pour les personnes actives et 35 CHF pour les personnes à l'AI ou à l'AVS.

Que ceux qui acceptent le maintien de la cotisation annuelle en l'état veuillent bien lever la main à mon appel maintenant.

La décision de maintenir au même montant les cotisations annuelles pour 2018 a été acceptée à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Avant d'arriver au point 7, c'est-à-dire à l'élection du comité, je dois vous faire part de la décision de *Mme Janine et M. William Walz* de ne pas accepter un nouveau mandat dans le comité 2017.

M. et Mme Walz ont travaillé durant 16 ans dans notre comité avec un dévouement sans failles.

Ils sont un symbole d'efficacité et d'engagement dans la discrétion. La solidité et la réussite de notre association leur doit beaucoup.

Je ne peux donc qu'accepter leur décision et les remercier de tout cœur pour le travail accompli.

Je vous prie de vous lever pour les applaudir et les remercier de tout cœur.

En votre nom, je leurs remets ces fleurs et un bon cadeau qui leur permettra de se faire un grand plaisir.

Merci de ces applaudissements pour eux.

Mme Janine et M. William Walz vont encore prendre le temps de former leur successeur au sein du comité pour que la transition se passe sans difficulté.



ELECTION

Point No 7

«Selon l'article 30 de nos statuts, le comité se compose au minimum de sept et au maximum de quinze membres, dont :

- Le ou la président(e)
- Le ou la vice-président(e)
- Le ou la trésorière

Le comité se constitue lui-même.»

Nous en arrivons maintenant à l'élection du comité.

Le premier vote concerne le poste de président. Après discussion avec le comité et selon son souhait, j'accepte de poursuivre pour une dernière année ma charge de président.

Le Dr Sobel **a été réélu** président, à l'unanimité, après de longues et chaleureuses acclamations, sans avis contraire, ni abstention.
Je vous remercie de votre confiance qui me fait chaud au cœur.

Le deuxième poste est celui de vice-président. Après discussion avec le comité, le Dr Pierre Beck accepte de poursuivre sa charge de vice-président.

Que ceux qui acceptent que le Dr Beck poursuive son mandat veuillent bien lever la main à mon appel maintenant.

Le Dr Beck est brillamment réélu, sans avis contraire, ni abstention. Tous les membres du comité en charge acceptent de poursuivre leur mandat si vous le souhaitez également.

Procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 29 avril 2017 à Genève

Il s'agit par ordre alphabétique de la **Dresse Daphné Berner, M. Jean-Jacques Bise, Mme Christiane Boulay, Mme Christine Brennenstuhl, M. le Professeur Giulio Gabbiani, Mme Gabriela Jaunin, Maître Maryse Jornod et le Dr Francis Thévoz.**

Nous avons par ailleurs le plaisir de vous présenter deux nouveaux candidats pour notre Comité. Ces deux personnes connaissent bien notre association et le rôle d'accompagnateur.

Il s'agit de M. Pascal Bugnon qui est membre de notre association, fonctionnaire à l'Etat de Neuchâtel et qui accepte de reprendre la charge de trésorier. Il a dans le passé effectué pendant 3 ans des accompagnements.



Notre 2ème candidate est la Dresse Janine Di Bernardo, médecin gynécologue à Nyon, qui pratique depuis 3 ans des accompagnements pour notre association.



Nous allons maintenant voter pour l'élection en bloc de notre comité 2017.

Le comité est réélu, à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention. et je vous en remercie.

Point 8 (*Transcription*)

Nous en arrivons maintenant au dessert de notre assemblée générale c'est-à-dire à la conférence de **Mme Salima Moyard**, députée au Grand Conseil de Genève, qui se bat pour obtenir une loi pour garantir le droit du suicide assisté dans les établissements publics médicaux et les EMS.

Procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 29 avril 2017 à Genève

Je lui cède la parole et je suis sûr qu'elle acceptera de répondre à quelques questions à la fin de sa présentation.

Cette conférence a été unanimement appréciée et le Dr Sobel a remercié Mme Salima Moyard pour ce moment de qualité et pour ses réponses.

Les membres qui n'ont pas pu être présents et qui souhaitent écouter cette conférence peuvent obtenir un «CD Audio», en envoyant une simple demande au secrétariat de l'association :

EXIT A.D.M.D. Suisse romande Rue de Lausanne 56 1202 Genève

en joignant svp une enveloppe-réponse sur laquelle figure leur adresse postale, ainsi que 10 timbres à CHF 1.-- en timbres-poste, à titre de participation aux frais de gravure et d'envoi. Merci d'avance.



Procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 29 avril 2017 à Genève

Point 9 - Questions - réponses et divers

Après avoir répondu à différentes questions, concernant entre autres les conditions d'aide au suicide, le Dr Sobel a informé que la prochaine assemblée générale 2018 aura lieu à Lausanne.

Point 10 - Clôture (Transcription)

Je vais maintenant clore notre Assemblée Générale 2017 et je vous invite maintenant au verre de l'amitié et je vous souhaite un bon retour dans vos foyers.



Puisqu'il faut bien mourir

Histoires de vie, histoires de mort : itinéraires d'une réflexion

Auteur : **Dr Véronique Fournier**

C'est dans cet espace que s'inscrit le travail du Centre d'éthique clinique de l'hôpital Cochin, que dirige la Dresse Véronique Fournier. Dans ce livre, elle raconte quelques-unes des histoires qu'elle a accompagnées depuis dix ans : comment s'expriment ces demandes, qui les porte, comment y réagissent les équipes soignantes, et quels débats suscitent-elles au sein du groupe d'éthique clinique qui travaille à ses côtés.

Peu à peu, ces histoires ont fait évoluer sa position sur cette difficile question : **faut-il et jusqu'où peut-on aider à mourir ?**

C'est cette évolution qu'elle relate ici, de ses réticences premières à sa conviction de plus en plus nette que les médecins ne peuvent pas refuser d'aider à mourir ceux qui sont à l'extrémité des possibilités de la médecine et qui n'en peuvent plus. En espérant qu'expliquer pas à pas le chemin parcouru pourra, peut-être, aider d'autres à s'y risquer à leur tour.

Editions : **La découverte**
www.editionsladecouverte.fr

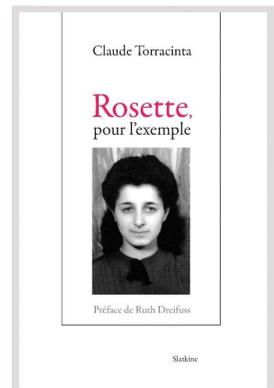


Rosette, pour l'exemple

Auteur : **Claude Torracinta**

Menacée d'arrestation en France, Rosette Wolczak franchit la frontière suisse le 24 septembre 1943. En raison de son âge et conformément aux directives fédérales, cette adolescente juive doit être accueillie. Or, le 16 octobre, elle est refoulée pour raison disciplinaire et avoir «outragé les mœurs». Arrêtée par les Allemands, elle est déportée à Auschwitz. Elle n'en reviendra pas. Que s'est-il passé à Genève ?

Editions : **Slatkine** www.slatkine.com/fr





Le site Internet de l'association vous renseigne 24 h. sur 24

www.exit-suisse-romande.ch

Quelques suggestions :



En cliquant sur le bouton '**Infos**', vous obtiendrez des informations utiles concernant l'association

En cliquant sur le bouton '**Presse, Radios, TV**', vous découvrirez des articles de presse, des émissions de radio et de télévision etc...

et pour des présentations graphiques, cliquez sur le bouton '**Menu journalistes**'

Commande de documents à photocopier et à envoyer au secrétariat svp



N'hésitez pas à **demande**r les documents ou formulaires dont vous pourriez avoir besoin, en nous renvoyant ce bulletin de commande, dûment rempli, qu'il suffit de photocopier.

N'oubliez pas de joindre svp **une enveloppe affranchie** à votre nom avec votre adresse exacte, en caractères lisibles. Merci d'avance !

- Je désire recevoir une nouvelle carte de membre
- Je désire recevoir les directives anticipées pour le médecin (Formulaire jaune) ■ Disponible aussi sur le site Internet
- Je désire recevoir les directives anticipées pour une personne de confiance (Formulaire bleu) ■ Disponible sur le site Internet
- Je désire recevoir un bulletin de versement pour un don

A envoyer à :

EXIT A.D.M.D. Suisse romande Rue de Lausanne 56 1202 Genève

Nom :

Prénom :

Titre (Mme /Mlle / M.) :

Adresse :

No postal et lieu :

Téléphone :

Date : 20 .. Signature :

Nouvelle rubrique

Je suis membre d'EXIT Suisse romande, parce que ...

Nous invitons les membres de l'association à nous envoyer leur bref témoignage, expliquant les raisons de leur adhésion, **de préférence** par courrier électronique à : info@exit-geneve.ch **ou** en écrivant à : **EXIT A.D.M.D.** Suisse romande Rue de Lausanne 56 1202 Genève

Voici le **3ème témoignage**, qu'un membre nous a aimablement envoyé :



MERCI EXIT !

Le métier de médecin est sans doute l'un des plus beaux du monde. J'emploie à dessein le mot métier, pour mettre le soignant à la hauteur du soigné le plus simple. Et quand ce dernier parvient au terme de son existence, son envie s'étant éteinte, et qu'il s'adresse à son médecin de famille pour qu'il l'aide dans les démarches à entreprendre pour mourir avec une assistance médicale, il est agréable que ce généraliste soit sensible à la compassion, voire capable d'empathie.

Aujourd'hui, il faudrait que la formation du médecin tienne quasi compte de la mort, cette expression ultime et incontournable de la vie.

Chacun peut avoir son avis à ce sujet, et même changer d'opinion quand bon lui semble.

Je pense également que chaque étudiant, ou chaque médecin, devrait assister, au moins une fois, au départ paisible d'un être humain, dans cet au-delà dont nous ne savons toujours pas grand chose; chaleureusement entouré par sa famille, et par des spécialistes respectant son choix, même s'ils n'en partagent pas les motivations. C'est bien évidemment après que le corps médical ait tout tenté pour soigner ce qu'il considérait comme une dépression. Cela éviterait bien des idées fausses que trop de médecins se font encore des interventions d'EXIT et Dignitas par exemple.

*Je suis membre d'EXIT Suisse romande, parce que...
(suite)*

C'est quand la souffrance psychologique et morale d'un patient lui devient insupportable que le médecin de famille, avec sa complète connaissance du dossier, devrait pouvoir contacter EXIT pour faciliter la décision de son patient. Le généraliste serait bien sûr parfaitement en droit de ne pas assister au décès, si son éthique n'est pas en accord avec cette façon de mourir. Une quantité d'affreux suicides (pour la victime et les témoins) pourraient ainsi être évités, de même que de douloureuses tentatives ratées.

Qu'on le veuille ou non, cette évolution sociétale est en marche; et elle est en train de subir les mêmes résistances et attermoissements qui s'opposent encore à la reconnaissance légale de (...) l'avortement.

(...) Un immense merci à EXIT d'avoir accompagné dignement notre soeur et grand-mère (...), à son domicile.

Ce témoignage a été accompagné du texte ci-dessous :

9 heures du matin....

Refusant de se déglisser plus longtemps
notre soeur très âgée
avale son dernier p'tit déj
une boisson létale
qui va la faire voyager
comme dans un rêve

c'est mieux ainsi que de se jeter par la fenêtre
ou d'aller mourir dans la nuit
à la rencontre d'un train
lancé à toute vitesse

MERCI EXIT....

Le mot de Daphné

Chers membres,

Vous avez sûrement entendu parler de ce qui se passe à EXIT Deutsche Schweiz : une vingtaine de membres souhaite que l'association les aide à mourir lorsqu'ils seront vieux, même s'ils n'ont aucune maladie.



Ils refusent le passage obligé par un médecin. Ils estiment pouvoir décider seuls du moment de leur mort.

Sur le fond, je ne trouve rien à redire à cela, après tout le suicide est une liberté dont on peut toujours faire usage.

Mais leur demande n'est pas «fair play».

Solliciter EXIT, c'est forcément solliciter un médecin puisque seul un médecin est habilité à établir l'ordonnance nécessaire à la délivrance du pentobarbital.

Pourquoi un médecin prescrirait-il un produit létal à une personne âgée qui ne souffre d'aucune maladie ? S'il s'exécutait, il aurait bien des ennuis le pauvre ! Un médecin, même celui d'EXIT, a une éthique professionnelle et des lois à respecter, notamment la loi sur les agents thérapeutiques et celle sur les stupéfiants.

Ces membres d'EXIT Deutsche Schweiz sont pour la plupart fort âgés. Ils ne songent pas à mourir, ils ne le demandent en tous les cas pas maintenant, pourquoi ? Mais parce qu'ils vont bien ! Ils sont remuants, plein de projets personnels, ils ont retrouvé un peu de leur jeunesse puisqu'ils se mettent à militer activement pour une liberté, le suicide sans motif des personnes âgées.

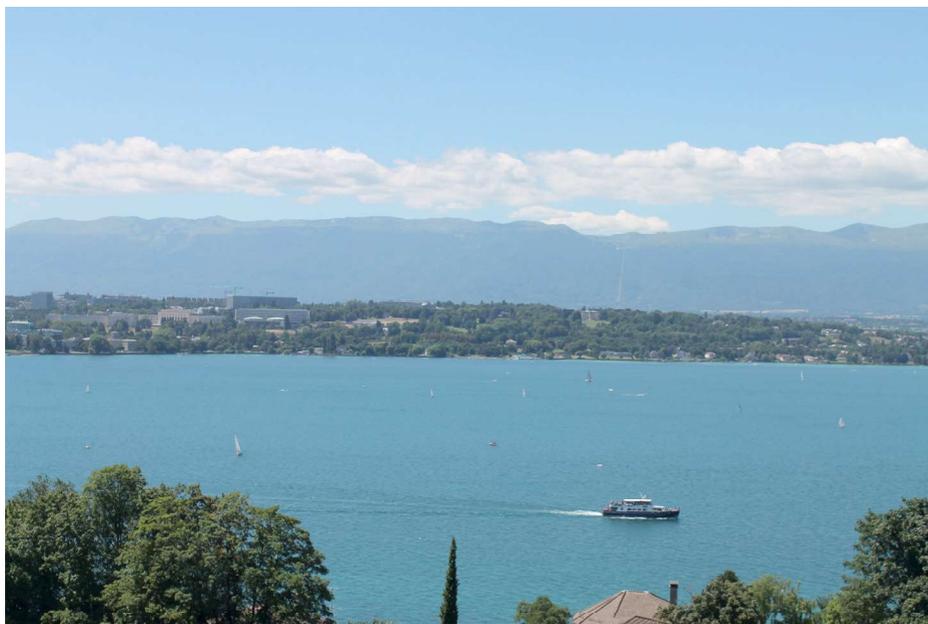
Le mot de Daphné

Se suicider est une chose, solliciter une aide au suicide en est une autre.

Certes, on peut demander un service, mais la demande doit rester raisonnable et l'on ne saurait exiger de quiconque de se mettre hors la loi pour vous. On ne peut donc pas, à mon avis, exiger d'une association EXIT qu'elle mette en péril le droit d'exercer et de prescrire de ses médecins (déjà peu nombreux) en exigeant d'eux qu'ils se rendent coupables d'un délit.

EXIT s'est créée pour répondre aux demandes des personnes en souffrance, jamais elle n'a prôné le suicide des personnes âgées.

Dresse Daphné Berner



LES ACCOMPAGNATEURS

par le Dr Pierre Beck

QUI SONT LES ACCOMPAGNATRICES ET LES ACCOMPAGNATEURS ?

On nous demande souvent comment sont choisies ces personnes, quelles sont leurs motivations, leur origine sociale et professionnelle et comment nous les formons.

Ces questions reflètent souvent une inquiétude par rapport à l'assistance au suicide (AS) qui provoque des sentiments mêlés de crainte et d'admiration. Alors que la plupart des médecins affirment que ce n'est pas leur tâche (« l'assistance au suicide ne fait pas partie de l'activité médicale » - ASSM, Prise en charge des patientes et patients en fin de vie), comment de simples citoyens peuvent-ils aider une personne souffrante à faire ce pas décisif ?

La qualité de la formation des bénévoles est donc souvent mise en question par nos adversaires. Je prétends cependant que l'assistance au suicide demande avant tout des qualités humaines : capacité d'empathie, de réconfort et de contact avec la personne et avec ses proches.

A cela s'ajoute, bien sûr, la connaissance du cadre légal et des pratiques réglementaires. Mais une formation plus technique n'est pas nécessaire. Il en est de même dans des activités assez proches (bénévoles de la Ligue contre le cancer par exemple).



Choix des personnes :

Après une candidature spontanée, la personne est reçue pour un entretien avec le Président ou le Vice-président où sont examinées la motivation, le cursus professionnel et les compétences. Puis il lui est demandé de suivre, en apprentissage avec un accompagnateur expérimenté, deux ou trois demandes d'AS. Elle fait ensuite des accompagnements sous supervision directe. Elle apprend les usages, différents selon les cantons, dans les relations avec la police et le médecin légiste, ainsi qu'à leur fournir un rapport circonstancié. A l'issue de sa formation, elle peut travailler seule ou en compagnie d'un autre bénévole, selon son choix.

Qui sont les accompagnateurs/trices ?



Lors des candidatures, il est frappant de constater que la quasi-totalité est motivée par la recherche de la relation humaine et de la compassion. La personne est souvent issue des professions soignantes, enseignantes et sociales. Certaines sont retraitées, d'autres concilient les accompagnements avec leur activité professionnelle, ce qui est souvent un tour de force en raison de la demande de la police et de la médecine légale d'intervenir les jours et heures ouvrables! Beaucoup désirent aider à la suite d'une expérience personnelle telle que le décès d'un proche dans des conditions difficiles, ou après avoir approché personnellement la mort. L'aide à une « bonne mort » pourrait ainsi contribuer à réparer une blessure personnelle.

LES ACCOMPAGNATEURS (suite)

par le Dr Pierre Beck

Formation continue :

Deux fois par an, les accompagnatrices et accompagnateurs sont conviés à une réunion où sont échangées les expériences les plus significatives en termes d'émotion, de relation avec les proches, les soignants, les autorités et leurs représentants (inspecteurs de police, médecins légistes, procureurs).

En tout temps, il est possible de prendre contact avec un responsable de l'association pour lui soumettre une difficulté soit pratique, soit administrative, soit enfin émotionnelle.

Attribution des accompagnements :

Les collaboratrices du secrétariat distribuent les demandes d'assistances au suicide aux accompagnateurs/trices, après qu'elles ont été acceptées par l'un des médecins-conseil d'EXIT. Cela se fait en tenant compte de la difficulté du cas et de sa localisation géographique. Chacun peut accepter ou renoncer à prendre en charge la demande, selon sa disponibilité.

Contrôle de la qualité :

Jusqu'ici, la taille de notre association a permis des relations personnelles suffisamment fortes pour prévenir ou corriger des erreurs. Celles-ci peuvent survenir dans l'assistance au suicide elle-même (la personne n'est pas à jeun, ou a des troubles de la déglutition...), soit dans la communication avec des tiers : les proches, les responsables en EMS, les médecins-traitants, les autorités.

Il est arrivé -rarement- que des doutes soient apparus en rapport avec la personnalité de l'accompagnateur/trice et dans ce cas il a été mis fin à l'activité de la personne au sein d'EXIT.

Et l'avenir ?

Nous réfléchissons à la manière d'affronter les défis que pose l'augmentation des demandes provenant, d'une part de l'effectif croissant de nos adhérents, d'autre part du recours accru à cette ultime liberté, une fin de vie volontaire et paisible avec l'aide d'une association. Exceptionnelle il y a vingt ans, elle est devenue une option parmi d'autres à côté des soins palliatifs ou traditionnels.

Notre croissance, de l'ordre de 8% depuis plusieurs années, est la conséquence d'un changement profond du regard que porte la société sur la vieillesse et sur la mort. Les progrès de l'hygiène et des soins ont permis d'augmenter la longévité et la qualité de la vie. Toutefois, l'hiver de la vie survient inéluctablement. Comme le dit John Hardwig, professeur à la retraite de l'Université du Tennessee, l'humanité craignait autrefois la mort qui venait trop vite ; on redoute maintenant qu'elle ne survienne trop tard.

Il est important de relever que nous ne faisons que répondre à une demande de la population. Notre association s'interdit toute publicité, tout prosélytisme. Ce qui n'empêche pas l'inquiétude de nos adversaires qui invoquent souvent des risques de dérive, de pente glissante, de traumatisme des proches et des soignants. Ils mettent en doute la qualité des accompagnements ou la capacité de discernement des patients.

Si fantasmatiques que soient ces craintes, nous devons y répondre et chercher constamment à améliorer notre travail.

Faut-il recourir à des psychologues pour examiner les candidatures de nouveaux accompagnateurs ? Augmenter la formation continue au sein de groupes de travail cantonaux ou régionaux ? Etablir des reconnaissances de qualité par accréditation, diplômes etc ? Compléter la formation actuelle, par compagnonnage, et introduire des cours de type professionnel ? Autant de thèmes de travail dans notre association pour les prochaines années.

QUI SONT LES PERSONNES QUI DEMANDENT UNE ASSISTANCE AU SUICIDE ?

par le Dr Pierre Beck

Quelques chiffres :

EXIT Suisse-romande et EXIT Deutsche Schweiz ont été fondées toutes deux en 1982.

Elles comptent actuellement 125'000 membres soit 1,5 % de la population totale et environ 4 % de la population qui se sent plus concernée, soit les plus de 50 ans.

65000 décès se produisent chaque année en Suisse dont 900 par suicide (en diminution régulière depuis les années 1980) et 750 par suicide assisté (en augmentation régulière, de 2/100000 habitants l'année 2000 et 8/100000 l'année 2014). Donc : moins de suicides émotionnels (succès des campagnes de prévention du suicide?) et plus de suicides par bilan, en raison de l'augmentation de la population âgée atteinte de polypathologies invalidantes ou de maladies chroniques. Cette population découvre, depuis le début du siècle, la possibilité de quitter une vie quand celle-ci ne valait plus d'être vécue.

Depuis 2009, les statistiques fédérales distinguent ces deux types de suicide qui sont des réalités sociales distinctes et qui devraient être appelées différemment. Auto-délivrance, Freitod chez nos amis suisse-alsémaniques. Mais pour les juristes, il s'agit toujours d'un suicide.

Les personnes :

Il y a majorité de femmes mais uniquement du fait de leur prédominance numérique dans la population âgée. Un premier pic de fréquence se situe autour de 65 ans (cancers, maladies neurologiques etc.) et un second autour de 80 ans (polypathologies invalidantes liées à l'âge).

La plupart de ces personnes réside dans les grands cantons urbanisés.

QUI SONT LES PERSONNES QUI DEMANDENT UNE ASSISTANCE AU SUICIDE ? (suite)

par le Dr Pierre Beck

Sans trop anticiper sur des travaux en cours et qui seront prochainement publiés, il semble que les membres d'EXIT et ceux qui demandent une assistance au suicide montrent une personnalité particulière qui apparaît dans les entretiens avec eux et avec leurs proches : désir d'indépendance, de décider soi-même, qui rejoint le refus d'être à charge pour les autres. Beaucoup refusent d'être admis en EMS ou de perdre leur autonomie. Certains ont organisé d'avance leurs obsèques.

A rapprocher d'une étude faite en 2015 - 2016 à l'Université de Pennsylvanie (Rubin E, Buehler A, Halpern S. States worse than death among hospitalized patients with serious illnesses, *Jama Intern Med* 2016 Oct 1; 176(10): 1557-1559) : 180 patients entrant à l'hôpital pour une maladie grave ont été interrogés sur ce qui, pour eux, serait pire que la mort. Pour la plupart, ce qui était à redouter était moins la douleur que la dépendance vis-à-vis de machines, de tubes et tuyaux, l'incontinence, ne plus pouvoir quitter son lit ou devoir être placé dans un home. Autant de souffrances existentielles pour lesquelles les soins palliatifs offrent peu de moyens.



VIVRE LA MORT, RECITS ET TEMOIGNAGES

par Mme Françoise de Senarclens

Au seuil de la prise de décision finale, lors d'une demande d'assistance au suicide, en recueillant avec respect et bienveillance les confidences des personnes que nous accompagnons, je me suis souvent demandé, face aux questions qui me sont adressées, comment répondre de façon éclairante sans interférer sur la prise de position des personnes qui me les posent et finalement quelle posture pourrait être la plus adéquate. Il est certain que cette décision doit être la dernière option à considérer, mais sur quels critères devrait-elle être fondée ?

Nos statuts prévoient d'assister dans le processus d'assistance au suicide des personnes dont les souffrances physiques et psychiques deviennent intolérables, dont la qualité de vie devient inacceptable et qui bénéficient de leur discernement.

Voilà qui semble clair et pourtant, un certain nombre de facteurs viennent interférer dans ce processus.

En particulier, certaines personnes proches se sentent légitimement impliquées dans la prise de décision, le regard de la société interfère dans la perception subjective qu'a l'acteur de son droit à se déterminer et le poids des croyances religieuses peut exercer un certain impact, sans oublier la loi qui pose des conditions précises à notre intervention. Finalement quel est le volant de manoeuvre de la personne directement concernée. Tout ceci nous ramène à la question fondamentale; mais à qui donc appartient la vie des gens ?

A la recherche de réponses à mon interrogation, je me suis plongée dans l'histoire de la mort à travers les âges, ou plutôt à la façon dont nos ancêtres abordaient la question.

A l'aube de l'humanité, la mort était vécue comme un événement banal et l'espérance de vie ne dépassait pas 30 ans. L'environnement hostile auquel nos ancêtres étaient confrontés quotidiennement faisait de la mort un épisode attendu auquel ils étaient accoutumés.

VIVRE LA MORT, RECITS ET TEMOIGNAGES (suite)

par Mme Françoise de Senarclens

Pourtant très tôt dans notre histoire, les humains ont ressenti le besoin de mettre leurs morts à l'abri des prédateurs, témoignant ainsi d'une première prise de conscience de la valeur intrinsèque de l'individu, et du désir de maintenir avec la personne disparue, une certaine forme de lien au-delà de son décès. A cette époque lointaine, la vie de l'individu appartient au hasard.

Plus tard, avec l'émergence de la pensée symbolique, l'être humain a commencé à personnaliser les forces de cette nature hostile dans laquelle il vivait, afin de tenter de les apprivoiser. Ce fut le début de l'animisme, et une première tentative de relier les actions des hommes aux événements qui les frappaient. Des rites funéraires apparaissent. En ce temps-là, la vie de l'individu appartient aux forces de la nature.

Les grandes civilisations de l'antiquité peuplent leurs panthéons de dieux anthropomorphes dont les comportements s'inspirent de ceux des humains. L'enjeu pour les hommes libres est alors de plaire à ces entités capricieuses, en leur consacrant des offrandes et en se montrant dociles face à des injonctions contradictoires, issues de leurs propres luttes de pouvoir.

A cette époque, la vie de l'homme libre appartient aux dieux. La vie des esclaves, en revanche, n'a aucune valeur. Elle appartient à leur maître qui en dispose comme bon lui semble.

Avec l'émergence des grandes religions monothéistes révélées, apparaît un ordre du monde nouveau régit par des dogmes religieux. Au Moyen Age, l'individu est soumis aux règles divines, et celui qui s'y conforme est promis au paradis.

La vie du seigneur appartient à Dieu qui en dispose selon un dessein parfois occulte. Les voies du seigneur sont impénétrables. La vie du serf, quant à elle, appartient au seigneur, qui fait régner une justice conforme à ses intérêts.

VIVRE LA MORT, RECITS ET TEMOIGNAGES (suite)

par Mme Françoise de Senarclens

La mort glorieuse du chevalier advient au combat, elle incarne la récompense suprême du bon chrétien, pour autant que l'église l'en déclare digne. Le suicide est perçu comme une infamie, la famille du suicidé est bannie et ses biens sont confisqués. Dès lors, l'individu désespéré qui souhaiterait mettre fin à ses jours n'a d'autre alternative que de s'engager dans des affrontements lui laissant peu de chance de survie, préservant ainsi son honneur et celui de ses proches. Il est alors enseveli dans l'église ou dans ses alentours immédiats, et les funérailles donnent lieu à un rituel auquel participe toute la communauté, offrant ainsi l'occasion de faire la démonstration du statut et de la richesse de la personne décédée. Les survivants manifestent leur tristesse de façon très théâtrale, lors d'un long cortège qui rassemble les membres du clergé et de la communauté. Les dépouilles sont superposées dans les tombes régulièrement ouvertes afin d'y déposer d'autres dépouilles au gré des décès successifs. De nombreuses messes sont dites en faveur du défunt, censées favoriser son entrée au paradis.

Le mécréant est, quant à lui, voué aux flammes de l'enfer éternel et sa dépouille est abandonnée sans sépulture.

Les gens du peuple sont destinés aux fosses communes dans lesquelles s'entassent les corps de toute la communauté. Les ossements affleurent dans les champs et l'été des odeurs nauséabondes s'en dégagent sans que personne ne s'offusque du spectacle de la dégradation des corps. La promiscuité entre les morts et les vivants rend la mort familière. Les corps sont promis à la résurrection de la chair, tandis que les âmes sont censées s'envoler vers les cieux.

A la Renaissance, un certain rationalisme se développe en Europe. La société tend à prendre de la distance avec les dictats de l'église, au profit du développement d'une pensée scientifique émergente. La morale remplace peu à peu la foi et c'est la loyauté au groupe social qui fait office de référence.

VIVRE LA MORT, RECITS ET TEMOIGNAGES (suite)

par Mme Françoise de Senarclens

Les relations affectives prennent une place de plus en plus importante et la perte d'un proche donne lieu à une grande tristesse plutôt intériorisée.

Les cimetières sont assainis, et les tombent s'individualisent. Le suicide est prohibé, et le suicidé reste interdit de cimetière.

La vie de l'individu appartient à la communauté.

Au 19^e siècle, le romantisme idéalise la mort. La fin de vie devient un moment d'intense partage, et la mort est sublimée. Les proches tentent de maintenir le lien affectif au-delà de la disparition de l'être aimé à travers la croyance dans une vision d'au-delà empruntée à la science, mélangée à une représentation mystique qui présuppose la survie de l'âme dans une autre dimension dans laquelle, un jour, les acteurs du drame se retrouveront.

Le suicide par amour est valorisé.

La vie de l'individu appartient à ceux qui l'aiment.

Avec l'apparition de l'état nation, le sujet se transforme en citoyen, chargé de devoirs envers la communauté représentée par les institutions. L'individu est censé défendre son pays au péril de sa vie en temps de guerre, et assurer la prospérité de la communauté en temps de paix. Le suicide est perçu comme la manifestation d'une faiblesse coupable. La vie de l'individu appartient à l'état.

Au 20^e siècle, les progrès de la médecine chassent la mort en dehors de l'espace public. La mort fait peur aux familles démunies devant les exigences d'un accompagnement médicalisé de plus en plus sophistiqué. A l'hôpital, le décès est souvent perçu comme un échec par le corps médical et la dépouille qui en témoigne est escamotée. La famille y aura difficilement accès, d'autant plus que, déconcertée par les manifestations physiques et symboliques qui l'accompagnent, elle n'a pas appris à y faire face.

VIVRE LA MORT, RECITS ET TEMOIGNAGES (suite)

par Mme Françoise de Senarclens

Les manifestations du deuil à leur tour se doivent de rester discrètes, tant la mort et tout ce qui l'évoque est banni de l'espace social. Pour le commun des mortels, la mort s'est désincarnée, et la prise en charge des mourants s'est industrialisée. Le suicide est souvent perçu par l'entourage comme l'incapacité à offrir à leurs proches des conditions de vie acceptables.

La vie de l'individu appartient au médecin.

En contrepartie, le développement de la pensée moderne tend à faire coïncider liberté individuelle et responsabilité personnelle. Ainsi apparaît le sentiment du libre arbitre. Cette évolution prend sa source dans une démarche d'individualisation de la personne qui présuppose que chacun est responsable de ses actes et doit en assumer les conséquences. La vie de l'individu lui appartient de droit.

Cela pose inévitablement la question de la relation à autrui. La décision finale est souvent confrontée à l'impact que la disparition de la personne va exercer sur son entourage, mais aussi à sa capacité à le surmonter. La personne désireuse de mettre un terme à une existence envahie par la souffrance doit en outre se mettre en conformité avec la loi et les normes sociales portées par la société. Peu de pays ont officiellement dépénalisé l'assistance au suicide, et même parfois le suicide lui-même. Enfin, il faut encore affronter le médecin qui tend à s'approprier le corps du patient.

Au terme de sa vie, affaibli par la souffrance, il faut à la personne beaucoup de courage et de volonté pour surmonter tous ces obstacles.

Face à la présence de ces enjeux contradictoires, et des différentes approches d'une question aussi cruciale, et afin d'y voir un peu plus clair dans les critères de l'autodétermination de la personne, je me suis penchée sur les observations que j'ai pu recueillir au fil des accompagnements qui m'ont été confiés. Mon expérience m'a permis d'identifier deux types de motivations dans la demande qui nous est faite de bénéficier d'un accompagnement à l'assistance au suicide.

VIVRE LA MORT, RECITS ET TEMOIGNAGES (suite et fin) *par Mme Françoise de Senarclens*

La première vise à obtenir l'assurance que la souffrance et la déchéance seront évitées le moment venu. Il s'agit de s'éloigner de quelque chose d'effrayant et de détestable.

Les personnes qui nous adressent une demande motivée par la peur de souffrir ne sont en général pas prêtes à partir. L'assurance que nous pouvons leur offrir d'être là le moment venu suffit à les apaiser, et très souvent, ces personnes décèdent ultérieurement de mort naturelle.

La deuxième émane de personnes fatiguées de la vie, ayant accompli leurs destinées, sereines par rapport à leur vécu et désireuses de passer à autre chose, quel que soient les représentations qu'elles en ont. La mort représente la fin d'une certaine forme de l'être de laquelle elles se sont détachées et l'abandon d'un avoir devenu inutile.

Ces personnes ne manifestent aucune peur, elles demandent à partir vers un ailleurs qui a du sens pour elles. Répondre à leur demande est un honneur, et je suis toujours reconnaissante de la confiance qu'elles me témoignent.



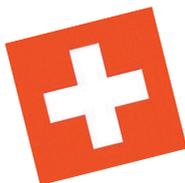
MOURIR DANS LA DIGNITE EN SUISSE ET DANS LE MONDE

par M. Jean-Jacques Bise

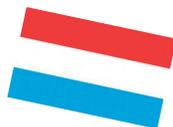
En 2017, quelques Etats des USA ont légalisé le suicide médicalement assisté. Il s'agit de l'Oregon en 1997, de Washington DC (2008), du Vermont (2013), du Colorado (2016), de la Californie (2016) et enfin du district de Columbia en 2017. Quelques autres pays ont quant à eux légalisé l'euthanasie (active directe) et, parce que « qui peut le plus peut le moins », indirectement aussi le suicide médicalement assisté. Ces Etats sont : les Pays-Bas en 2001, la Belgique (2002), le Luxembourg (2009), la Colombie (2015) et enfin le Canada (en 2016).

Ainsi, en tout et pour tout, un peu plus d'une dizaine d'Etats, ont en ce début du 21ème siècle légiféré et légalisé l'aide médicalisée à mourir dans la dignité.

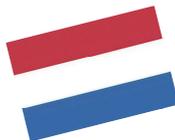
Et en Suisse ?



L'assistance au suicide est légale depuis le 1er janvier 1942. Oui, vous avez bien lu ! Cela fait ainsi plus de 75 ans qu'il est possible de choisir le moment et la manière de sa mort et, cas échéant, d'être aidé dans l'accomplissement de cet acte en toute légalité.



MOURIR DANS LA DIGNITE EN SUISSE ET DANS LE MONDE (suite) *par M. Jean-Jacques Bise*



Afin de pouvoir bien saisir les enjeux actuels de diverses interventions législatives remettant en question ce droit fondamental (interventions que nous évoquerons dans un prochain article), il est important de voir pour quelle raison la Suisse a fait et fait toujours exception dans le respect de notre ultime liberté. Jusqu'au 18^{ème} siècle, dans une Europe chrétienne, le suicide était un « péché ». En me référant à un article d'Alberto Bondolfi, un théologien et éthicien, deux auteurs ont largement influencé le développement de la théologie chrétienne : Augustin et Thomas d'Aquin.

L'attitude très rigoriste de Saint Augustin (354 – 430) s'explique par son interprétation littérale du cinquième commandement : « Tu ne tueras pas ! ». Son argumentation « repose avant tout sur une vision déontologique de ce commandement divin. Selon son interprétation, ce dernier n'admet aucune exception à la règle et doit être appliqué à la lettre. Même un suicide accompli pour éviter un mal considéré comme extrême, comme le viol subi par une femme, ne peut justifier un tel geste ». Augustin écrit : «Ce n'est pas en vain que dans les livres sacrés on ne trouve jamais une permission de tuer, ni afin d'atteindre l'immortalité ni afin d'éviter ou dépasser un mal quelconque, Cet acte nous est défendu par la loi lorsqu'elle dit, tu ne tueras pas. »



**Horaires de la permanence téléphonique
d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande**

Le secrétariat de l'association
répond à vos appels

du lundi au jeudi de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.
et le vendredi de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.

 **022 735 77 60**



***Attendez svp
la facture annuelle de cotisation !***

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir **attendre**
l'arrivée de la facture de cotisation annuelle
qui est envoyée automatiquement vers la fin du mois de janvier,
avant d'effectuer votre versement.

(1 bulletin de versement par personne svp)

Quelques membres ont payé la cotisation 2017, au moyen d'un
ancien bulletin de versement de 2015 ou 2016

ou même avec un bulletin de versement portant la mention :

"Uniquement pour les dons",

ce qui complique considérablement le travail de la comptabilité
puisque les comptes ne sont pas les mêmes !

Merci d'avance à toutes et à tous !

Le 20 février 2017, j'ai eu le grand bonheur de rencontrer, à Sion, Soeur Marie-Rose Genoud, née à Vissoie (Valais) en 1939. Elle est enseignante retraitée. Elle accompagne bénévolement des requérants d'asile depuis 1997. Elle est sensible aux questions de société et soutient ouvertement l'association EXIT Suisse romande concernant les nouvelles possibilités d'humaniser les fins de vie.

Quelques questions à Soeur Marie-Rose

Dans le village valaisan, le prêtre a refusé d'être le célébrant de la messe d'adieu de sa fervente paroissienne parce qu'elle avait demandé l'aide d'EXIT. Qu'en pensez-vous ?

C'est dommage pour ce prêtre. Il s'est privé d'un acte d'humanité. Il a manqué une belle occasion d'être un pasteur selon le coeur de Dieu. De telles attitudes, hélas, éloignent les gens de l'Eglise.

L'Institution catholique défend la mort naturelle, fixée par Dieu. Mais qu'est-ce qu'une mort naturelle et Dieu l'aurait-il programmée ? Non ! Dieu n'intervient pas directement dans les événements. Il nous délègue, il suscite nos engagements pour humaniser ce monde. Il est la voix de notre conscience profonde.

Qu'entendez-vous par conscience profonde ?

Concernant un sujet aussi grave que le respect de la vie, les lois s'affinent, les commissions d'éthique s'interrogent. La sagesse nous appelle à dépasser l'individualisme, à tenir compte des autres, à partager notre questionnement, car nous ne sommes pas des individus mais des personnes, c'est-à-dire des êtres en relation.





Ces étapes de réflexion amènent chaque personne à discerner au centre d'elle-même le chemin à suivre, «son» chemin. Ce centre, c'est notre conscience profonde.

Que dites-vous à ceux qui craignent le jugement de Dieu ?

Je les invite à ouvrir la bible et à méditer deux paraboles. La première (Matthieu 25, 31-46)

montre l'unique voie de salut: prendre soin des pauvres. La seconde (Luc 15, 3-24) décrit l'amour fou de Dieu. Quoi que je fasse, je reste son enfant. Sur le rivage de mon existence, il m'attend, il vient à ma rencontre, il me couvre de baisers, il m'entraîne dans la fête.

Comment envisagez-vous votre fin de vie ?

J'espère partir à temps, avec un sentiment de «vie accomplie». L'heure venue, au lieu d'être endormie à jamais par la sédation profonde, je préfère prendre moi-même la substance létale en offrant à Dieu mon dernier souffle dans un acte libre et responsable.

Amoureuse de la vie jusqu'à sa frange extrême, entourée de mes proches, je m'envolerai vers la Terre Nouvelle qui commence en ce monde.

Mais j'ignore ce que l'avenir me réserve et je compte sur la grâce pour accepter avec sérénité ce qui adviendra.

***Merci de tout coeur Soeur Marie-Rose
pour ces beaux moments de partage.***

Christiane Boulay

Si vous déménagez ! Changement d'adresse

Si vous changez d'adresse, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous aviser, en nous retournant ce formulaire, dûment rempli, par courrier électronique à :

info@exit-geneve.ch ou par fax au
No : **022 735 77 65**

ou encore, par courrier postal à :

EXIT A.D.M.D. Suisse romande
Rue de Lausanne 56 1202 Genève



Nom :

Prénom :

Ancienne adresse :

Nouvelle adresse :

No postal et lieu :

Adresse électronique :

Nouveau téléphone :

Téléphone portable :

Important !

N'oubliez pas de nous envoyer **le plus rapidement** possible votre changement d'adresse, au risque d'être malheureusement radié, si nous n'avons plus d'adresse valable.

Après un délai d'un an, la poste ne fait plus suivre les courriers qui ont fait l'objet d'un changement d'adresse, nous recevons donc de nombreux courriers en retour avec la mention :

Inconnu à cette adresse !

Concernant les personnes en 'EMS', elles deviennent introuvables, puisqu'elles ne figurent plus dans l'annuaire !

Peut-on faire une demande d'assistance au suicide, si l'on a aucune pathologie ?

Non, voici pour mémoire un **rappel des conditions** :

1. Être membre de l'association EXIT Suisse romande
2. Être domicilié en Suisse
3. Avoir son discernement
4. Faire une demande manuscrite, selon un modèle disponible auprès du secrétariat, ou si le membre ne peut plus écrire, par un acte notarié, **en joignant** un dossier médical complet
5. Soit être atteint d'une maladie incurable **ou** d'une invalidité importante **ou** avoir des souffrances intolérables
6. Soit être atteint de polypathologies invalidantes liées à l'âge

Seuls les membres de l'association EXIT Suisse romande, peuvent faire une demande d'assistance au suicide.

Combien de temps faut-il attendre pour savoir si une assistance au suicide a été acceptée ?

Il faut compter quelques jours, car le médecin conseil a besoin de temps pour étudier le dossier médical et en cas de réponse positive, il faut que l'accompagnatrice ou l'accompagnateur bénévole soit disponible.

Il est donc conseillé de faire la demande d'assistance au suicide, **sans attendre** la 'dernière minute'.

Le dossier médical et la lettre manuscrite, envoyés au secrétariat et étudiés par l'un de nos médecins conseil est valable au maximum **une année**. Si ce délai est dépassé, il suffit de refaire ces documents.

Lorsqu'une demande d'assistance au suicide a été acceptée, c'est le demandeur qui décide s'il désire fixer une date et il peut bien entendu, changer d'avis et renoncer jusqu'au dernier moment.

Rubrique

Questions - Réponses

Comment procéder pour demander une assistance au suicide ?

1) Il faudra tout d'abord contacter le secrétariat de l'association
soit **par écrit** : **EXIT A.D.M.D.** Suisse romande
Rue de Lausanne 56 1202 Genève

soit **par téléphone** : 022 735 77 60

ou **par courriel** : info@exit-geneve.ch

afin d'obtenir la "*lettre de procédure*", dans laquelle nous
vous demanderons **2** documents :

- a) Un **rapport médical récent** (descriptif de votre état de santé)
à demander à votre médecin traitant ou à votre spécialiste
exerçant en Suisse, qui mentionnera que vous avez votre
capacité de discernement.

NB : Seules les autorités du canton de Berne
exigent : 2 rapports de 2 médecins différents.



- b) Une **déclaration manuscrite**. Si vous ne pouvez plus écrire,
il faudra vous adresser à un notaire, afin qu'il établisse un acte
notarié ou une authentification de votre signature.
Nous joignons systématiquement un modèle de cette déclara-
tion (lettre manuscrite).

- 2) Lorsque vous serez en possession des documents susmen-
tionnés, n'oubliez pas tout d'abord de les photocopier et vous
pourrez ensuite les envoyer au secrétariat de l'association,
par courrier postal 'prioritaire', non recommandé svp.
Les médecins-conseils d'EXIT Suisse romande pourront ainsi
étudier votre demande et **si celle-ci est acceptée**, une accompa-
gnatrice ou un accompagnateur prendra contact avec vous.

Les 12 membres du comité 2017



Dr J. Sobel, président
Dr P. Beck, vice-président
M. P. Bugnon, trésorier

et par ordre alphabétique :

Dresse D. Berner
M. J.-J. Bise
Mme C. Boulay
Mme C. Brennenstuhl
Dresse J. Di-Bernardo
Prof. G. Gabbiani
Mme G. Jaunin
Me M. Jornod
Dr F. Thévoz

Membres d'honneur :

Dresse G. Burgermeister
Mme J. Marchig (Décédée)



Adhésion à EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Plus nous serons nombreux
et mieux nous atteindrons nos objectifs !



Demande du formulaire d'adhésion **Uniquement** pour les personnes domiciliées **en Suisse**

A envoyer à : **EXIT A.D.M.D.** Suisse romande
Rue de Lausanne 56 1202 Genève
en joignant svp une enveloppe 'C5' affranchie à votre adresse.
Merci d'avance !

- Je désire recevoir gratuitement toutes les informations concernant **EXIT A.D.M.D.** Suisse romande
- Je désire adhérer à **EXIT A.D.M.D.** Suisse romande
- Je n'ai pas l'âge légal de la retraite, cotisation annuelle CHF **40.--**
- J'ai l'âge de la retraite (AVS ou AI), cotisation annuelle CHF **35.--**

Nom :

Prénom :

Titre (Mme / Mlle / M.) :

Adresse :

No postal et lieu :

Téléphone :

Date : 20 .. Signature :

Rue de Lausanne 56 1202 Genève Tél. 022 735 77 60
Fax 022 735 77 65 CCP : 12 - 8183-2
Internet : www.exit-suisse-romande.ch ou www.exit-geneve.ch
Courrier électronique : info@exit-geneve.ch

